



DEMANDE D'AIDE AU BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs)

► CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Résider sur la commune d'Epagny Metz-Tessy
- Entrer en formation BAFA avant son 20ème anniversaire

NOM - PRÉNOM : HOMME FEMME
 DATE DE NAISSANCE : MAJEUR MINEUR*
 N° SÉCURITÉ SOCIALE :
 ADRESSE :
 CODE POSTAL : VILLE :
 TEL : MAIL :
 ORGANISME DE FORMATION :

*INFORMATIONS SUR LES REPRÉSENTANTS LÉGAUX (*uniquement si le stagiaire est mineur*)

NOM - PRÉNOM :
 PÈRE MÈRE AUTRE
 ADRESSE (si différente):
 CODE POSTAL : VILLE :
 TEL : MAIL :

► DOCUMENTS À FOURNIR

- Photocopie d'une pièce d'identité (recto/verso)
- RIB
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Justificatif d'inscription au BAFA
- Lettre de motivation (projet personnel, participation dans la vie de la commune...)

*Le formulaire et les justificatifs sont à adresser à Monsieur le Maire
 par courrier 143 rue de la République - 74330 EPAGNY METZ-TESSY
 ou par mail enfance-jeunesse@epagnymetztesy.fr.*

Fait à

Le

Signature du stagiaire

Signature du ou des représentants légaux
(*uniquement pour les stagiaires mineurs*)

**Pour toute information complémentaire, le service Enfance Jeunesse est à
 votre disposition au 04.50.22.98.19.**

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à dpo@epagnymetztesy.fr.

➤ QU'EST-CE QUE LE BAFA ?

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur permet à partir de 16 ans de s'engager dans une action éducative, d'encadrer des enfants / adolescents à titre non professionnel et de façon occasionnelle dans les accueils collectifs de mineurs.

La commune d'Epagny Metz-Tessy encourage les jeunes épatesserans à devenir animateur et à passer le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) en attribuant une bourse.

La bourse de 250€ est versée en une seule fois dès obtention du diplôme.

Conditions d'admissibilité :

- Avoir entre 16 ans révolus et 20 ans (entrée en formation avant son 20ème anniversaire)
- Résider sur la commune
- Solliciter l'aide avant l'obtention du BAFA
- Être titulaire d'un compte bancaire nominatif

Modalités de l'attribution de la bourse :

- Entretien de motivation
- Dossier examiné en amont de l'obtention du BAFA par les élus membres de la Commission Vie extrascolaire et jeunesse
- Signature d'une convention d'engagement, après obtention d'un avis favorable de la commission
- Versement de la bourse dès l'obtention du diplôme et sur présentation des justificatifs (certificats de sessions de formation/stage pratique/d'approfondissement)

Les jeunes épatesserans qui auront intégré ce dispositif de soutien (en cours de stage ou titulaires du BAFA) seront prioritaires pour travailler au sein de l'accueil de loisirs de la commune durant les vacances scolaires.



Pour toute information, n'hésitez pas à contacter le service Enfance Jeunesse:

15 rue de la Grenette

74370 EPAGNY METZ-TESSY

04.50.22.98.19 / 07.85.87.84.23

fpenin@epagnymetztesy.fr

enfance-jeunesse@epagnymetztesy.fr

Informations complémentaires sur le BAFA
www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd